



DÉPARTEMENT ECONOMIE - GESTION

GUIDE DES ETUDES LICENCE ECONOMIE - GESTION PREMIERE ANNEE ANNÉE 2023-2024



Directeurs d'études L1 :

M. Michaël MATHE

✉ michael.mathe@univ-pau.fr

M. Fred BURTIN

✉ fred.burtin@univ-pau.fr

Assistante de formation :

Mme Laura FELGAR

Bureau 03 - 8 allée des platanes

BP CS 68505

64185 Bayonne Cedex – France

✉ laura.felgar@univ-pau.fr

☎ +33.(0)5.59.57.41.25

📠 +33.(0)5.59.57.41.71

Sommaire

1	Inscriptions	2
1.1	Accès	2
1.2	Inscription administrative	2
1.3	Inscription pédagogique	3
1.3.1	Généralités	3
1.3.2	Cas particuliers	3
2	Organisation des études	4
2.1	Organisation temporelle de la formation	4
2.2	Parcours, UE, EC et ECTS	4
2.3	Types d'enseignement	5
2.4	Régime de présence – assiduité	5
2.5	UE transversales obligatoires	6
3	Organisation des contrôles des connaissances	8
3.1	Convocation aux examens terminaux	8
3.2	Accès des candidats aux salles d'examen	8
4	Modalités de contrôle des connaissances	10
4.1	Types d'épreuves	10
4.2	Validation des EC, UE et semestres	11
4.2.1	Validation d'un EC	11
4.2.2	Validation d'une UE	12
4.2.3	Validation d'un semestre	12
4.2.4	Validation des études faites dans un autre établissement	12
4.2.5	Validation des études faites dans le cadre d'une mobilité	12

4.3 Règles de compensation	12
4.4 Règles concernant les sessions	13
4.4.1 Organisation de la première session	14
4.4.2 Organisation de la session de rattrapage	14
4.5 Bonification au titre du sport, des langues, de la musique, du théâtre,...	14
4.6 Délibération du jury	15
4.7 Délivrance du diplôme	15
4.8 Mention	16
5 Progression	17
5.1 Au sein de la même mention à l'UPPA	17
5.2 Réinscription dans un diplôme déjà obtenu	18
5.3 Changement de mention / spécialisation ou d'établissement	19
5.4 Inscription complémentaire	19
5.5 Accès au master	19
6 Sanctions disciplinaires	20
6.1 Fraude	20
6.2 Atteinte au bon fonctionnement de l'établissement	20
7 Modalités d'enseignement et d'évaluation adaptées aux étudiants à statut spécifique	21
7.1 Dispositions communes	21
7.2 Régime spécial d'études	21
7.3 Étudiants en séjour d'études à l'étranger	22
8 Contacts	24
8.1 Directeurs d'études	24
8.2 Enseignants-relais	24
8.3 Scolarité Économie - Gestion	25

8.4	Équipe pédagogique	25
8.4.1	Le personnel enseignant titulaire de l'UPPA intervenant en L1 Economie-Gestion	27
8.4.2	Les professionnels et enseignants vacataires intervenant en Licence Economie-Gestion	28
9	Maquette pédagogique et modalités de contrôle des connaissances 2023 - 2024	29
9.1	Quel profil pour suivre la Licence économie-gestion et y réussir ?	29
9.1.1	Les attendus	29
9.1.2	Les statistiques de réussite	30
9.2	L'environnement numérique de travail	32
9.3	Les enseignements du semestre 1	33
9.3.1	La maquette du semestre 1	34
9.3.2	Le bilan du semestre 1	34
9.4	Les enseignements du semestre 2	37
9.4.1	UE complémentaire : contenu et conditions d'accès	37
9.4.2	La maquette du semestre 2	38
9.5	Le tutorat en L1	38
9.6	L'approche par compétences	42
10	Calendriers de la formation, des semaines de cours et des examens	45
10.1	Le calendrier de l'année universitaire	45
10.2	L'emploi du temps et calendrier des examens	45
11	Les poursuites d'études et les débouchés professionnels	47
11.1	Les poursuites d'études	47
11.2	Les débouchés professionnels	48

La licence Economie-Gestion délivrée par l'université de Pau et des pays de l'Adour est un diplôme national. Le présent guide des études s'inscrit dans le cadre réglementaire national lui-même complété par la charte des examens¹ de l'université de Pau et des pays de l'Adour approuvée par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 26 février 2020.

1. Voir https://formation.univ-pau.fr/_attachments/charte-des-examens-article/charteExamens.pdf?download=true

Chapitre 1

Inscriptions

1.1 Accès

L'accès à la licence est ouvert aux étudiants ayant obtenu :

- soit le baccalauréat ;
- soit le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) ;
- soit un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence du baccalauréat en application de la réglementation nationale ;
- soit une validation prévue aux articles L. 613-3, L. 613-4 et L. 613-5 du code de l'éducation.

Le niveau de maîtrise de la langue française requis pour l'inscription des étudiants étrangers est le niveau B2.

1.2 Inscription administrative

L'inscription administrative est annuelle.

Les conditions d'inscription administrative dans chaque année d'études sont définies dans le chapitre 5.

Pour l'année universitaire 2023-2024, les inscriptions débutent le **4 juillet 2023 à 14 h. La date limite d'inscription pour les L1 est le lundi 24 juillet 2023 inclus (pour les candidats ayant confirmé leur vœu Parcoursup avant le 14 juillet 2023 inclus) et le vendredi 25 août 2023 inclus (pour les candidats ayant confirmé leur vœu Parcoursup après le 14 juillet 2023)**. L'inscription en ligne ou la réinscription en ligne est obligatoire : vous devez vous rendre sur le site de l'UPPA (<https://formation.univ-pau.fr/fr/inscription/inscription-en-ligne.html>).

Les trois types d'inscription possibles sont :

- inscription principale ;
- inscription complémentaire : inscription prise en plus de l'inscription principale, soit pour obtenir un diplôme différent, soit pour obtenir les semestres non acquis du cursus suivi en inscription principale ;

- inscription cumulative : inscription non diplômante prise à l'UPPA en plus de l'inscription principale dans un autre établissement. Cette inscription concerne notamment les étudiants inscrits dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) des lycées ou dans les écoles de commerce.

L'inscription est définitive lorsque l'étudiant a soldé le paiement de ses droits d'inscription.

1.3 Inscription pédagogique

1.3.1 Généralités

L'inscription pédagogique consiste notamment à formuler les choix de parcours (en L3) et d'enseignements (en L1, L2 et L3) : langue vivante, matières optionnelles, coloration en L3... L'inscription pédagogique est faite en ligne au début de chaque semestre sur le lien suivant : <https://formation.univ-pau.fr/fr/colleges/college-2ei/inscriptions-pedagogiques.html>.

Pour le semestre 1, la campagne des IP Web ouvrira le lundi 4 septembre et fermera le vendredi 15 septembre inclus.

1.3.2 Cas particuliers

Les étudiants inscrits en cumulatif n'ont pas d'inscription pédagogique. Ils ne sont pas autorisés à suivre les enseignements et ne peuvent pas se présenter aux examens.

Les auditeurs libres n'ont pas d'inscription pédagogique. Ils ne sont autorisés qu'à assister aux cours magistraux de leur choix. Ils ne peuvent pas assister aux TD et ne sont pas autorisés à se présenter aux examens.

Les étudiants inscrits en complémentaire dans un diplôme s'inscrivent pédagogiquement au semestre non acquis, conformément à la progression décrite au chapitre 5.

Chapitre 2

Organisation des études

2.1 Organisation temporelle de la formation

Aucun enseignement ni aucune modalité d'évaluation n'a lieu pendant les dates de congés universitaires fixées chaque année par le conseil d'administration sur avis de la CFVU.

Les activités physiques, sportives et d'expression ainsi que les UE libres sont organisées notamment le jeudi après-midi, à l'exclusion de tout autre type d'enseignement autant que faire se peut.

Les emplois du temps ménagent une pause méridienne d'au moins une heure.

Le calendrier de la formation est détaillé au chapitre 10.

2.2 Parcours, UE, EC et ECTS

La licence est composée d'unités d'enseignement (UE).

Chaque UE contient un ou plusieurs éléments constitutifs (EC).

Les parcours sont organisés en UE pouvant contenir des EC obligatoires, des EC optionnels disciplinaires et des EC librement choisis par l'étudiant sur la liste fixée par l'université.

Des crédits ECTS (*European Credits Transfer System* ou système européen de transfert de crédits) sont affectés aux UE et aux EC.

La licence sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits ECTS à raison de 30 ECTS par semestre.

La licence est organisée sur six semestres (S1 à S6). Toute licence de l'UPPA est construite dans une logique de spécialisation progressive, allant d'un S1 pluridisciplinaire à un S5/S6 où la différenciation entre les parcours des étudiants peut se traduire par l'apparition de parcours identifiés.

Ainsi, sur le campus de Bayonne, en L3 Economie-Gestion existe-t-il deux parcours :

- économie et gestion d'entreprise (EGE). Il s'agit d'un parcours généraliste qui correspond à un ensemble de majeures d'économie, de gestion et de méthodes quantitatives.

- management international (MI). Ce parcours permettra à l'étudiant d'approfondir les fondamentaux de gestion, de faire l'apprentissage des techniques du commerce international et d'acquérir un niveau opérationnel dans au moins une langue étrangère (anglais ou espagnol).

qui ont en commun la L1 et la L2 Economie-Gestion.

2.3 Types d'enseignement

Quatre types d'enseignements sont assurés :

- Les cours magistraux (CM) : ils sont à la base de l'enseignement et réunissent l'ensemble des étudiants.
- Les travaux dirigés (TD) : ils illustrent et complètent le cours par des exercices d'application. La participation active des étudiants, réunis en groupe, y est essentielle, en particulier sous la forme de présentations orales, de correction d'exercices ou de commentaires de documents.
- Les stages (L3) et mémoires (L3) : ils offrent l'occasion à l'étudiant de se livrer à un travail personnel ou en groupe dans un environnement professionnel ou de recherche.
- Les projets (L2) : ils mobilisent les compétences et connaissances de l'étudiant sur des sujets concrets, seul ou en groupe.

2.4 Régime de présence – assiduité

La présence à toutes les évaluations en contrôle continu (CC) ou aux examens terminaux (ET) est obligatoire. En cas d'impossibilité majeure, l'étudiant absent à une épreuve devra impérativement :

- alerter la scolarité et l'enseignant dans les 3 jours à compter du premier jour d'absence ;
- transmettre à la scolarité et à l'enseignant un justificatif d'absence, dans un délai d'une semaine à compter du jour de l'évaluation. La recevabilité du justificatif est laissée à l'appréciation de l'enseignant qui peut l'accepter comme le refuser.

En cas d'absence à une épreuve (CC ou ET) pour raison grave et dûment justifiée, une épreuve de remplacement pourra être organisée sur un créneau compatible avec l'emploi du temps de l'étudiant.

La note attribuée à l'étudiant absent à une épreuve (CC ou ET) sera de 0/20 si :

- les délais de 3 jours (signalement scolarité et enseignant) ou de 1 semaine (justificatif) ont été dépassés ;
- le justificatif d'absence n'a pas été jugé recevable par l'enseignant ;
- l'étudiant est absent au contrôle de remplacement proposé.

L'absence à une épreuve (CC, ET) pourra faire l'objet soit d'une épreuve de remplacement, soit d'une neutralisation, soit encore d'une note de 0/20, par décision de l'enseignant.

L'épreuve de remplacement d'un contrôle continu devra être organisée avant l'examen terminal.

Les épreuves de remplacement des examens terminaux seront organisées : Sauf cas particulier :

- pour les épreuves de première session (janvier ou mai), à l'issue de chaque première session (janvier ou mai) et avant la session de rattrapage.
 - Pour les épreuves de la session de rattrapage, à l'issue de la dernière épreuve de rattrapage de la session et avant la clôture administrative des jurys d'examens.
- Lorsque l'application des dispositions précédentes aboutit à une impossibilité ou un dysfonctionnement évident, le directeur du collège, sur proposition du jury, peut accorder une dérogation aux règles d'organisation des sessions d'examens.

2.5 UE transversales obligatoires

Dans la licence Economie-Gestion, 30 ECTS d'enseignements transversaux obligatoires sont proposés :

- 12 ECTS au minimum de langue vivante étrangère sur l'ensemble de la licence à raison de 2 ECTS par semestre minimum permettant la certification de compétences acquises par l'étudiant selon le référentiel européen ;
- 2 ECTS de méthodologie du travail universitaire en début de parcours (S1) permettant à l'étudiant d'acquérir des compétences en documentation, rédaction, synthèse,... ;
- 1 ECTS en L3 d'aide à la recherche de stage et / ou à la rédaction du mémoire ;
- 9 ECTS d'informatique et de traitement informatique des données répartis sur les semestres 1, 2, 3 et 5 ;
- 6 ECTS de stage. La licence comprend des périodes de stage en milieu professionnel, d'une durée de six semaines minimum donnant droit à l'obtention d'ECTS et ayant un lien avec l'un au moins des enseignements dispensés.

Tout stage fait l'objet d'un encadrement, d'un suivi particulier et d'une évaluation orale et écrite.

La période de stage obligatoire est inscrite au calendrier universitaire de la licence Economie-Gestion ; elle ne peut en aucun cas empiéter ni sur les périodes consacrées à l'enseignement présentiel.

En cas de redoublement et dans l'intérêt de l'étudiant, la commission pédagogique de licence pourra proposer la réalisation du stage en dehors de la période inscrite au calendrier du diplôme.

L'étudiant a la charge de trouver son entreprise d'accueil. Le service d'orientation et d'insertion professionnelle de l'université peut l'aider dans ses démarches de recherche de stage (s'adresser au SCUIO-IP, <http://scuio-ip.univ-pau.fr/fr/index.html>).

Les étudiants doivent obligatoirement effectuer une demande de convention de stage

via l'application informatique (P-stage sur l'espace numérique de travail, ENT) prévue à cet effet qui leur est accessible sur l'ENT de l'université.

Une convention de stage est délivrée à l'étudiant sous réserve de l'accord de l'enseignant référent ; elle est dûment signée par les différentes parties.

Le stage ne doit pas commencer avant la signature de la convention par l'étudiant, le représentant de l'organisme d'accueil du stage, l'enseignant référent et le représentant de l'UPPA.

Toute convention signée par l'étudiant l'engage définitivement. Un manquement à cette règle entraînera la non validation du stage.

Chaque stage fait l'objet d'un rapport de stage dont le cahier des charges est défini dans le « Guide des stages ». Le rapport de stage rédigé par l'étudiant fait l'objet d'une évaluation et doit ainsi être déposé à la scolarité sous format « papier » et numériquement dans l'archive prévue à cet effet sous l'ENT avant une date limite communiquée par l'enseignant référent. Au-delà de cette date limite, aucun rapport ne sera accepté et l'étudiant sera considéré comme « absent » à la session concernée pour l'EC « Stage, écrit ».

Chapitre 3

Organisation des contrôles des connaissances

Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage après une première publication des résultats. Seuls les étudiants inscrits administrativement et pédagogiquement à l'université sont admis à se présenter aux examens et peuvent les valider.

3.1 Convocation aux examens terminaux

Pour les épreuves d'examen terminal écrit, les étudiants sont convoqués par affichage du calendrier des épreuves au moins 15 jours avant la date prévue, sauf cas de force majeure. Pour les épreuves orales et pratiques, le calendrier sera affiché, sauf cas de force majeure, 8 jours au moins avant la date prévue.

Pour les épreuves organisées par le Centre de Ressources en Langues (CRL), le calendrier sera affiché au début de chaque semestre.

L'affichage des résultats de première session vaut convocation à la seconde session.

D'un point de vue général, une convocation individuelle aux épreuves ne pourra être envoyée que sur demande écrite justifiée de l'étudiant formulée au plus tard 15 jours avant la date de commencement de la session d'examens (tel que notamment un étudiant salarié, en stage ou en séjour à l'étranger) avec remise par l'étudiant à cet effet d'une enveloppe timbrée à l'adresse à laquelle il souhaite que la convocation lui parvienne.

3.2 Accès des candidats aux salles d'examen

Pour être autorisé à composer, un étudiant doit :

- Présenter sa carte d'étudiant ou, à défaut, son certificat de scolarité ainsi qu'une pièce d'identité avec photo (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour, permis de conduire).

- Se présenter à l'épreuve avant l'ouverture des enveloppes contenant le sujet. L'accès de la salle d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture de l'enveloppe contenant les sujets.

Exceptionnellement, lorsque le retard est dû à un cas de force majeure et si ce retard n'excède pas une durée correspondant à 20 % de la durée totale de l'épreuve, le surveillant peut autoriser l'accès du candidat retardataire. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé au candidat concerné.

Les étudiants ne conservent avec eux que le matériel éventuellement autorisé et notifié sur le sujet de l'épreuve ou prévu dans l'arrêté d'aménagement d'épreuve pour les étudiants qui en bénéficient. Notamment, les téléphones portables, les objets connectés ou tout appareil électronique ne sont pas autorisés même en qualité d'horloge. Les sacs, porte-documents, cartables, téléphones, écouteurs, *etc.* sont placés à l'endroit indiqué par les surveillants de salle.

Sauf cas de force majeure, aucun candidat ne peut se déplacer ou quitter la salle d'examen, même en cas de remise de copie blanche, avant la fin de la première heure de composition quelle que soit la durée de l'épreuve.

Si les candidats qui demandent à quitter provisoirement la salle y sont autorisés, ils ne sortent qu'un par un et accompagnés d'un surveillant.

L'étudiant ne peut user d'aucun moyen de communication (téléphone portable, *etc.*), ni au cours de l'épreuve, ni à l'occasion d'une sortie momentanée.

A l'exception du contrôle continu, les épreuves écrites d'examen (partiel ou terminal) sont anonymes. La copie ne doit comporter aucun signe distinctif, sauf consignes particulières, elle est rédigée exclusivement à l'encre noire ou bleu foncée.

En cas d'annulation d'une épreuve après que celle-ci s'est tenue en tout ou partie, seuls les étudiants ayant été présents à l'épreuve annulée peuvent participer à l'épreuve de remplacement. Le même dispositif pourra s'appliquer aux épreuves de contrôle continu à l'initiative de l'enseignant.

Chapitre 4

Modalités de contrôle des connaissances

Les modalités de contrôle des connaissances réglementent les conditions d'obtention de chacun des diplômes délivrés par l'UPPA. Les modalités de ce contrôle tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants accueillis au titre de la formation continue. Elles comportent l'indication de la nature des épreuves, de leur durée, de leur coefficient ainsi que la répartition éventuelle entre le contrôle continu et le contrôle terminal et la place respective des épreuves écrites et orales.

4.1 Types d'épreuves

Chaque semestre de licence est validé sur la base de la moyenne générale des notes obtenues aux UE auxquelles les étudiants sont inscrits administrativement et pédagogiquement. Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par un contrôle continu et/ou par un examen terminal.

Selon les modalités prévues pour chaque EC, le contrôle des connaissances repose sur une ou plusieurs épreuves dont les résultats contribuent au calcul de la moyenne de l'EC. Ces épreuves sont les suivantes :

- le contrôle continu : il repose sur des travaux et exercices présentés par écrit et/ou oralement, mais aussi sur l'assiduité et la participation, selon l'organisation propre à chacun des EC (deux notes sont requises au minimum pour établir la moyenne du contrôle continu). L'organisation du contrôle continu est expliquée par chacun des enseignants dès leur première séance d'enseignement.
- l'examen terminal : il comprend une épreuve écrite ou orale organisée en fin d'enseignement. Pour les épreuves écrites, l'anonymat des copies est strictement respecté.
- l'évaluation sur dossier, projet, rapport, mémoire : lorsqu'elle est prévue dans l'organisation d'un EC, elle est obligatoire.
- le stage : le stage doit faire l'objet d'une soutenance et/ou d'un rapport. Les modalités et conditions d'évaluation du stage sont explicitement transmises aux

étudiants.

Il n'y a aucune note éliminatoire, mais la participation au contrôle des connaissances est indispensable pour pouvoir valider l'élément constitutif concerné, et par extension, valider l'ensemble du semestre.

La participation au contrôle des connaissances s'entend notamment par :

- l'assiduité aux séances de travaux dirigés ;
- la présence aux évaluations écrites avec remise obligatoire d'une copie ;
- la présence aux épreuves ou interrogations orales ;
- la remise dans les délais d'un rapport de stage.

L'étudiant qui ne remplirait pas ces conditions sera déclaré « Absent ».

4.2 Validation des EC, UE et semestres

4.2.1 Validation d'un EC

Un EC est acquis :

- dès lors que la moyenne des notes obtenues dans cet EC est égale ou supérieure à 10/20. Il est définitivement acquis et capitalisé, sans possibilité de s'y réinscrire ;
- par compensation au sein d'une UE acquise, quel que soit le mode d'acquisition de l'UE.

La validation de l'EC emporte l'acquisition des crédits correspondants.

A contrario, lorsqu'une unité d'enseignements (UE) n'a pas été validée en première session :

- si elle comporte plusieurs éléments constitutifs (EC) (par exemple, dans l'UE 1-3, Statistiques est le premier EC et Mathématiques le second EC) alors l'étudiant repasse obligatoirement le ou les EC non validé(s) à la session de rattrapage ; l'étudiant conserve sa note sur chaque EC validé en première session.

Exemple

Dans l'UE 1-3, un étudiant obtient en première session :

Statistiques : 10 / 20 coefficient 2,5 (**ADM** pour admis)

Mathématiques : 0 / 20 coefficient 2,5 (**AJ** pour ajourné)

pour un total des coefficients de 5.

D'où la moyenne pondérée à l'UE 1-3 est :

$$10 \times 2,5/5 + 0 \times 2,5/5 = 5$$

L'UE 1-3 n'est donc pas validée en première session (**AJ pour ajourné**).

L'étudiant ayant validé Statistiques en première session, il devra simplement se présenter à l'épreuve de rattrapage de Mathématiques.

- si elle ne comporte qu'un seul EC (par ex. UE 1-1 Compétences fondamentales en économie 1) alors l'étudiant repasse obligatoirement l'EC à la session de rattrapage.

Si l'EC non validé est constitué d'un TD et d'un CM, alors la note unique de la session 2 remplace la note composée de l'ET et du CC de la session 1.

4.2.2 Validation d'une UE

Une UE est acquise :

- dès lors que la moyenne pondérée des EC qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20 ;
- par compensation au sein d'un semestre.

La validation de l'UE emporte l'acquisition des crédits correspondants. Elle est définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire.

4.2.3 Validation d'un semestre

Un semestre est acquis :

- dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent (moyenne d'UE égale ou supérieure à 10/20) ;
- ou par compensation entre les différentes UE qui le composent (moyenne des moyennes d'UE affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20).
- ou par compensation annuelle (*cf.* 4.3. Règles de compensation).

4.2.4 Validation des études faites dans un autre établissement

Les étudiants provenant d'une autre université française ou étrangère peuvent demander la validation par équivalence des EC acquis dans cet autre établissement. Cette demande doit être adressée au service scolarité dans les 15 jours qui suivent l'inscription de l'étudiant.

4.2.5 Validation des études faites dans le cadre d'une mobilité

Au terme du programme de mobilité, les UE/EC validés dans l'université étrangère ne font pas, chacun(e) séparément, l'objet de notes. Une note unique sera saisie permettant compensation et attribution de mention, le cas échéant, après délibération du jury. Dans le cas où l'étudiant ne reviendrait pas, à l'issue de la session de rattrapage, avec le nombre d'ECTS ou autres crédits prévu initialement dans le contrat pédagogique, le jury pourra compenser ou lui signifier son ajournement en validant les ECTS ou autres crédits qu'il aurait obtenus à l'étranger.

4.3 Règles de compensation

Les règles de compensation appliquées sont :

- une compensation semestrielle, sans note éliminatoire et sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pour les diverses UE.

Exemple

Au semestre 1, un étudiant obtient les notes suivantes (/20) :

UE 1-1 – Compétences fondamentales en économie 1 [coef. 6,5]	10	ADM
UE 1-2 – Compétences fondamentales en gestion 1 [coef. 8,5]	12	ADM
UE 1-3 – Compétences en traitement des données 1 [coef. 5]	14	ADM
UE 1-4 – Compétences transversales 1 [coef. 5]	8	AJ
UE 1-5 – Réussite [coef. 5]	10	ADM

Lecture : **ADM pour admis ; AJ pour ajourné.**

[Total coef. = 30]

La moyenne pondérée au semestre 2 est donc :

$$(10 \times 6,5 + 12 \times 8,5 + 14 \times 5 + 8 \times 5 + 10 \times 5) / 30 = 10,9$$

L'étudiant valide son semestre 1 (**ADM**) même si l'UE 1-4 n'est pas validée.

Il obtient donc les 30 ECTS associés au semestre 1.

- une compensation annuelle effectuée sur la base de la moyenne générale des deux semestres, d'abord en prenant en compte les résultats de la session initiale de chaque semestre puis, le cas échéant, en prenant en compte les résultats de la session de rattrapage de chaque semestre.

Exemple

Un étudiant obtient :

Semestre 1 : 14 / 20

Semestre 2 : 8 / 20

La moyenne pondérée simple à l'année est donc :

$$14 \times 1/2 + 8 \times 1/2 = 11$$

L'étudiant valide sa L1 par compensation du semestre 2 par le semestre 1 (**ADMC**).

Les UE/EC acquis par compensation ne sont pas transférables.

Pour les étudiants ayant fait un semestre à l'étranger, la compensation n'est pas appliquée *a priori* ; elle relève d'une décision de jury.

4.4 Règles concernant les sessions

Pour la plupart des UE/EC de licence, l'université organise deux sessions annuelles.

4.4.1 Organisation de la première session

Dans le cadre de la première session, les EC sont évalués selon les modalités communiquées aux étudiants en début d'année. Ces modalités peuvent être :

- un contrôle continu : des devoirs sur table, travaux individuels et de groupes et autres réalisations sont alors organisés durant tout le déroulement de la formation. Chaque enseignant responsable organise au cours du semestre au moins deux contrôles des connaissances.

Les étudiants bénéficiant d'un statut spécifique ont l'obligation de participer aux différents contrôles continus.

La note finale de contrôle continu est définie par chaque enseignant. Elle tient compte, outre les résultats obtenus aux différentes évaluations, de la participation en séances de travaux dirigés et de l'assiduité.

- une épreuve écrite
- une épreuve orale
- un rapport écrit (stage, mémoire)
- une soutenance orale (stage, mémoire)
- la participation à une simulation (jeu d'entreprise),...

4.4.2 Organisation de la session de rattrapage

Si le semestre n'est pas validé à l'issue de la première session, l'étudiant doit se présenter à la session de rattrapage des EC dont la moyenne des notes est inférieure à 10/20, au sein des UE non acquises.

L'étudiant qui ne se présente pas à l'une des épreuves de la session de rattrapage est noté « absent ».

Certaines UE/EC ne peuvent pas donner lieu à session de rattrapage compte tenu de leur nature : rapport de stage (L3), simulation de gestion (L3), par exemple.

Il n'est pas possible de participer à la session de rattrapage pour améliorer les résultats des EC déjà validés.

Le résultat obtenu à la session de rattrapage annule et remplace celui obtenu à la première session. Seules les notes obtenues aux épreuves de session de rattrapage sont prises en compte dans le calcul de la moyenne des EC repassés.

En cas d'absence non justifiée à un examen terminal, l'étudiant est noté « absent ».

4.5 Bonification au titre du sport, des langues, de la musique, du théâtre,...

Les étudiants pratiquant une activité sportive, culturelle ou d'expression encadrée et notée (au titre de l'UE complémentaire facultative, UECF) bénéficient d'une bonification. Le nombre de points de bonification est fonction de la note obtenue pour la pratique de

l'activité, selon le tableau de correspondance suivant :

Note / 20	Bonification appliquée sur la moyenne semestrielle
10	0
11	0.04
12	0.08
13	0.12
14	0.16
15	0.2
16	0.24
17	0.28
18	0.32
19	0.36
20	0.4

Le bonus des UECF ne peut pas être conservé d'une année sur l'autre par un étudiant redoublant. Mais il est conservé d'une session à l'autre pour une même année universitaire.

4.6 Délibération du jury

Le jury de semestre délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des UE, des EC et la validation des semestres.

Lors de ses délibérations le jury peut attribuer des points de jury.

Les résultats peuvent être contestés dans les deux mois à compter de la date de leur publication.

4.7 Délivrance du diplôme

Le diplôme de licence est délivré après l'obtention de six semestres d'enseignement représentant 180 crédits ECTS. Une attestation de réussite est fournie trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats.

La délivrance du diplôme définitif et du supplément au diplôme intervient dans un délai inférieur à six mois après proclamation des résultats.

Un relevé de notes semestriel est délivré à l'issue des sessions de manière automatique pour les étudiants en L3 et à la demande pour les autres étudiants. Les étudiants peuvent venir retirer leurs relevés de notes ou attestation de réussite dans les 3 semaines après la proclamation des résultats au service de scolarité des licences munis de leur carte d'étudiant ou bien d'une pièce d'identité (ou en donnant procuration à une personne de leur entourage).

4.8 Mention

Aucune mention n'est attribuée aux semestres, aux UE comme aux EC. La mention est attribuée à chaque année de licence.

La mention est fonction de la moyenne générale annuelle obtenue à l'année, selon la formule suivante : $(\text{moyenne semestre pair} + \text{moyenne semestre impair})/2$:

- Mention « Très bien » (TB) pour une moyenne générale supérieure ou égale à 16/20,
- Mention « Bien » (B) pour une moyenne générale supérieure ou égale à 14/20
- Mention « Assez bien » (AB) pour une moyenne générale supérieure ou égale à 12/20
- Mention « Passable » (P) pour une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.

Chapitre 5

Progression

5.1 Au sein de la même mention à l'UPPA

En licence, le passage en année supérieure est de droit pour un étudiant qui a validé les deux semestres d'une même année par capitalisation ou par compensation.

Le diplôme de licence doit être validé au terme de la sixième inscription dans le même parcours de formation.

La poursuite des études dans un nouveau niveau n est de droit pour tout étudiant qui a validé un semestre et acquis 10 ECTS au niveau des UE de l'autre semestre de l'année $n-1$.

Les ECTS des EC qui ne permettent pas de capitaliser une UE ne sont pas pris en compte dans le calcul des 10 crédits.

Exemple

Le semestre 1 est validé à 10/20.

Au semestre 2, l'étudiant obtient les notes (/20) suivantes :

UE et EC	note	résultat	crédits
UE 2-1 – Compétences fondamentales en éco. 2 [coef. 8]	10	ADM	8 ECTS
UE 2-2 – Compétences fondamentales en gestion 2 [coef. 8]	7	AJ	
UE 2-3 – Compétences en traitement des données 2 [coef. 6]	4	AJ	
UE 2-4 – Compétences transversales 2 [coef. 3]	10	ADM	3 ECTS
LV1 [coef. 2]	11	ADM	2 ECTS
Usages digitaux et numériques 2 [coef. 1]	8	AJ	
UE 2-5 – PEP's 1 [coef. 1]	Acquis	ADM	1 ECTS
UE 2-7 – Approfondissement disciplinaire [coef. 4]	9	AJ	
Maths, Stats et outils informatiques approfondis [coef. 2]	8	AJ	
Économie et gestion approfondies [coef. 2]	10	ADM	2 ECTS

Exemple (suite)

La moyenne au semestre 2 est :

$$(10 \times 8 + 7 \times 8 + 4 \times 6 + 10 \times 3 + 9 \times 4) / 29 = 7,793$$

A noter que l'UE PEP's 1 (Projet d'études et professionnel dans le supérieur) ne donne pas lieu à notation mais simplement à la mention Acquis / Non acquis. Dans ces conditions, le calcul de la moyenne au semestre se fait sur les 29 autres ECTS (et coefficients).

Ici l'étudiant ne valide pas son semestre 2 ; il valide néanmoins trois UE soit 12 ECTS.

Il a donc le semestre 2 de retard (**SRS2**).

L'année universitaire suivante, l'étudiant pourra s'inscrire en L2 et passer simultanément le semestre 4 et les UE 2-2, 2-3 et l'EC MSI approfondis du semestre 2, en plus du semestre 3.

Remarque : l'étudiant a validé Eco. et gestion approfondies sans valider l'UE 2-7 ; les 2 ECTS attachés à l'EC ne sont pas comptabilisés pour un passage en année supérieure. Par contre, comme cet EC est capitalisé et ne sera pas à repasser l'année suivante.

Les étudiants conservent les crédits ECTS validés. Ces crédits sont pris en compte pour l'attribution du diplôme y compris dans le cas d'un changement de la maquette.

Si l'étudiant n'a pas acquis l'UE PEP's et que la moyenne au semestre est supérieure ou égale à 10, l'étudiant obtient les 30 ECTS sur le semestre par compensation mais n'aura pas l'ECTS de l'UE PEP's sur son relevé de notes. Le PEP's se compose de 3 UE sur la licence (une chaque année). A l'issue des trois années de licence, elle donnera lieu, en cas d'obtention des 3 ECTS, à la délivrance d'un certificat de compétences. Si les 3 ECTS ne sont pas obtenus, aucun certificat ne sera délivré.

5.2 Réinscription dans un diplôme déjà obtenu

Afin de se réorienter au sein d'un parcours différent d'un même diplôme ou encore dans le but d'améliorer ses notes, l'étudiant peut, de manière exceptionnelle, après avoir obtenu l'accord du jury, se réinscrire dans la formation du diplôme qu'il vient de valider. Pour cela, l'étudiant doit, par écrit, renoncer à la validation de l'ensemble des unités d'enseignement acquises au cours de la dernière année d'enseignement. L'administration doit également en tirer toutes les conséquences et retirer sa décision. La renonciation, dans les mêmes conditions, est possible au dernier semestre de la dernière année.

5.3 Changement de mention / spécialisation ou d'établissement

En cas de changement de mention au sein de l'UPPA, ou lorsqu'un étudiant issu d'un autre établissement vient poursuivre son cursus à l'UPPA dans une même formation, l'inscription est décidée par le directeur du collège par délégation du président de l'université, sur proposition d'une commission pédagogique mise en place au sein de la composante. La décision précise, le cas échéant, si l'étudiant admis dans une formation est tenu de suivre des enseignements complémentaires ou est dispensé de certains enseignements. Dans le cas d'un changement d'établissement, les crédits délivrés dans l'établissement d'origine sont définitivement acquis à l'étudiant. Cependant, ces crédits ne sont pas nécessairement pris en compte pour l'obtention du diplôme. Cette prise en compte est décidée dans les conditions définies au paragraphe 4.2.4.

5.4 Inscription complémentaire

Un étudiant inscrit en complémentaire sur deux années de licence :

- doit prioritairement suivre les enseignements et se présenter aux examens des EC des semestres inférieurs non acquis (ex : pour L2-L1, les épreuves de L1 ; pour L3-L2, les épreuves de L2).
- peut suivre les enseignements et se présenter aux examens des EC des années auxquels il est inscrit administrativement selon les possibilités de l'emploi du temps.

5.5 Accès au master

L'obtention du diplôme de licence est indispensable pour accéder aux formations conduisant au diplôme de master. Depuis la rentrée 2017, l'accès au M1 est sélectif.

Pour faciliter votre recherche de master, le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a ouvert un portail national : <https://www.trouvermonmaster.gouv.fr>. Vous pourrez y consulter toute l'offre de formation et vous y déposerez vos candidatures aux masters.

Dans le cas où vous auriez effectué au moins cinq candidatures :

- portant sur des mentions de master compatibles avec la mention de votre Diplôme National de Licence,
- concernant au moins deux mentions de master distinctes,
- ayant été adressées à au moins deux établissements d'enseignement supérieur différents

et n'auriez reçu aucune réponse positive à ces candidatures, vous pouvez saisir votre rectorat dans un délai de 15 jours après le dernier refus de candidature.

Le rectorat vous soumettra alors trois propositions de poursuite d'études en master en lien avec votre parcours d'études et votre projet professionnel.

Chapitre 6

Sanctions disciplinaires

6.1 Fraude

Toute fraude, y compris notamment le plagiat ou la falsification de documents officiels tels que les certificats médicaux, est passible de poursuites disciplinaires et de poursuites pénales. Cette disposition concerne toutes les épreuves que les étudiants sont amenés à passer, quelles qu'en soient la nature et les modalités d'organisation, notamment :

- travaux dirigés, travaux pratiques ou examens tant oraux qu'écrits ;
- différentes tâches données aux étudiants dans le cadre du contrôle continu ;
- mémoires ;
- rapports de stage.

Dans l'attente de la décision de la section disciplinaire, l'épreuve est évaluée dans les mêmes conditions que pour les autres candidats. Le jury ne peut pas attribuer la note zéro en raison d'un soupçon de fraude. Il délibère sur les résultats de l'étudiant suspecté de fraude dans les mêmes conditions que pour tout autre candidat. Cependant, la note obtenue n'est pas communiquée à l'étudiant. Aucune attestation de réussite ni relevé de notes ne peut lui être délivré, aucune inscription dans un établissement d'enseignement supérieur public n'est possible, avant que la section disciplinaire n'ait statué sur son cas.

La sanction encourue en cas de fraude aux examens peut aller jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur.

6.2 Atteinte au bon fonctionnement de l'établissement

Tout usager auteur ou complice d'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'établissement est passible de poursuites disciplinaires.

Chapitre 7

Modalités d'enseignement et d'évaluation adaptées aux étudiants à statut spécifique

7.1 Dispositions communes

L'université de Pau et des pays de l'Adour offre des modalités pédagogiques prenant en compte les besoins de publics étudiants ayant des contraintes particulières. Ce régime spécifique inclut des modalités pédagogiques appropriées (aménagement des emplois du temps et des rythmes d'études, choix du mode de contrôle des connaissances, *etc.*). L'étudiant concerné peut éventuellement bénéficier d'une dispense d'assiduité aux cours magistraux et/ou aux travaux dirigés. L'étudiant peut également demander à bénéficier de l'étalement de la durée de sa formation.

7.2 Régime spécial d'études

Sont notamment mis en place des dispositifs particuliers pour les publics à statut spécifique suivants :

- Le code de l'éducation prévoit (articles L.331-6 et L.611-4) que des aménagements appropriés d'études doivent être mis en œuvre pour permettre aux sportives et aux sportifs de haut niveau ainsi qu'à celles et ceux classé(e)s Espoirs de mener à bien leur carrière sportive.

Les modes de classification des sportifs de haut niveau et les procédures de gestion afférentes sont détaillées sur le lien suivant :

<https://formation.univ-pau.fr/fr/scolarite/etudiant-a-statut-particulier-2.html>.

- En outre, au sein de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, les étudiants salariés peuvent bénéficier d'un statut particulier, voté par l'université.

- Des aménagements peuvent également être décidés, au cas par cas, pour des étudiants ayant soumis un dossier « Artiste » à la Centrifugeuse/Maison de l'étudiant.
- Les étudiants en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements des examens conformément aux dispositions légales applicables aux étudiants en situation de handicap.

Dans tous les cas, toute situation de handicap s'apprécie dans le respect de la procédure prévue en l'espèce qui prévoit :

1. un avis du médecin du service universitaire de médecine préventive obtenu par l'étudiant après un rendez-vous avec le médecin ;
2. un avis du chargé de mission handicap obtenu après un rendez-vous auprès de la mission handicap (contact : handi@univ-pau.fr). Au cours de ce rendez-vous, l'étudiant transmet à la mission handicap l'avis du médecin du service universitaire de médecine préventive obtenu préalablement et signe un plan d'accompagnement de l'étudiant.

Les aménagements d'examens pourront être organisés uniquement si l'étudiant a obtenu l'avis du chargé de mission deux mois avant le premier examen de chaque session. Pour les contrôles continus, l'avis du chargé de mission doit être obtenu au moins 10 jours avant le contrôle continu.

En complément de ces dispositions applicables aux étudiants en situation de handicap, des aménagements de la session d'examen et du contrôle continu pourront être apportés, dans la mesure du possible, après présentation d'un certificat médical de la médecine préventive universitaire à la mission handicap, en cas de situation de handicap survenue peu de temps avant une épreuve.

Le régime spécial, après étude du dossier par la scolarité et la commission pédagogique, sera accordé par le Président de l'université.

L'ensemble des régimes spéciaux d'études (étudiants en situation de handicap ; sportifs de haut niveau ; artistes ; étudiants salariés) sont détaillés aux adresses suivantes :

- étudiant en situation de handicap : <https://sante-etudiant.univ-pau.fr/fr/handicap/accueil-des-etudiants-en-situation-de-handicap.html>
- étudiant à statut particulier : <https://formation.univ-pau.fr/fr/scolarite/etudiant-a-statut-particulier-2.html>
- auditeur libre : <https://formation.univ-pau.fr/fr/inscription/auditeur-libre.html>

7.3 Étudiants en séjour d'études à l'étranger

La participation à un programme d'échange avec une université étrangère partenaire de l'UPPA est soumise à l'accord préalable de l'équipe enseignante à l'UPPA et au respect des procédures administratives mises en œuvre par le service des relations internationales de l'UPPA (RI).

En principe, aucun étudiant n'est admis à partir en séjour d'études à l'étranger s'il n'a pas validé l'année précédant la mobilité. Les mobilités sont en général réservées aux étudiants de L3. La mobilité se prépare donc en L2 (le dépôt des dossiers s'effectue en février de l'année n pour une mobilité à partir de septembre de l'année n).

Tout étudiant autorisé à effectuer un séjour d'études à l'étranger se voit proposer un contrat d'études arrêté par le responsable pédagogique chargé du programme international dont relève l'étudiant.

Le contrat prévoit la liste des cours à suivre par l'étudiant dans l'université partenaire, ainsi que le nombre de crédits ECTS attribués pour chacun de ces cours lorsque l'étudiant les a validés.

Lors d'un séjour d'études à l'étranger, les modalités de contrôle des connaissances qui s'appliquent aux cours suivis dans l'établissement partenaire sont celles qui sont définies par ledit établissement.

Notamment, l'Université de Pau et des pays de l'Adour n'organise pas de session de rattrapage pour les cours suivis à l'étranger.

Chapitre 8

Contacts

8.1 Directeurs d'études

Les étudiants peuvent s'adresser à leur directeur d'études :

— pour la première année (L1) :

- [M. MATHE](#)
- [F. BURTIN](#)

bâtiment Porche - 2e étage

☎ +33.(0)5.59.57.41.39

— pour la deuxième année (L2) : [G. WUIART](#)

bâtiment Porche, 1e étage - bureau 101

☎ +33.(0)5.59.57.41.69

— pour la troisième année (L3) : [M.-L. CHEVAL](#)

bâtiment Porche - 1e étage - bureau 107

☎ +33.(0)5.59.57.41.02

— coordination Licence économiste-gestion : [M.-L. CHEVAL](#)

bâtiment Porche - 1e étage - bureau 107

☎ +33.(0)5.59.57.41.02

8.2 Enseignants-relais

Dans le cadre du dispositif Accueil - Orientation - Accompagnement, les étudiants de L1 se voient attribuer un enseignant référent avec qui il aura au moins un rendez-vous en début de semestre 1, de prise de contact et de définition des objectifs de l'année.

Outre les responsables d'année, les enseignants-relais sont :

— [I. CHORT](#), bâtiment Porche, 1e étage, bureau 105

☎ +33.(0)5.59.57.41.49

— [F. CHOUNET](#), bâtiment Porche, 1e étage, bureau 101

☎ +33.(0)5.59.57.41.73

— [A. DARMANDIEU](#)

- [J. CLERC](#)
- [O. DAGNELIE](#), bâtiment Porche, 2e étage
☎ +33.(0)5.59.57.42.26
- [J.-M. MONTAUD](#), bâtiment IAE, 2e étage
☎ +33.(0)5.59.57.44.70
- [F. PRADAYROL](#), bâtiment Porche, 1e étage
☎ +33.(0)5.59.57.41.36

8.3 Scolarité Économie - Gestion

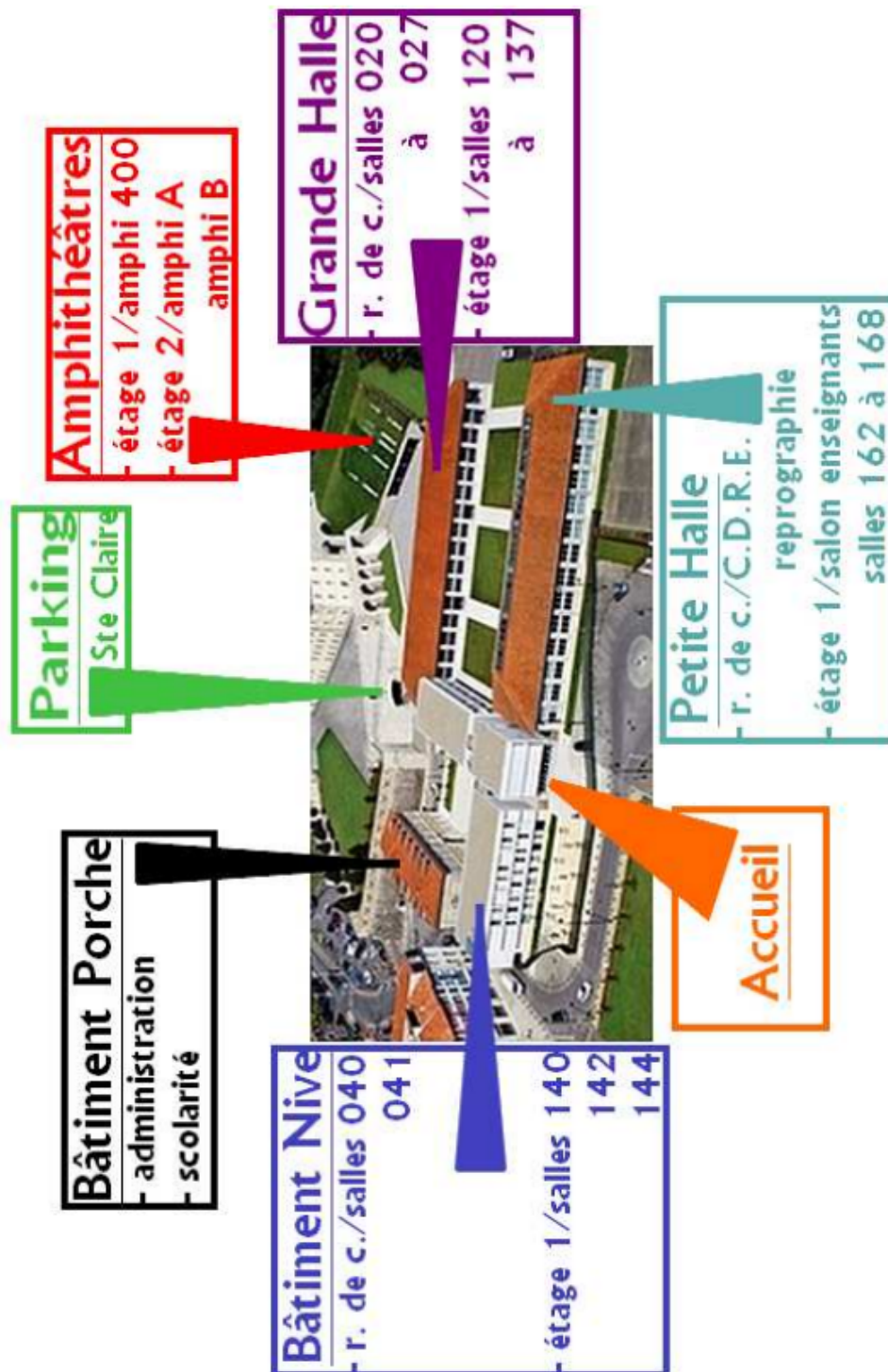
[L. FELGAR](#)

Campus de la Nive
Bâtiment Porche, Rdc, bureau 03
8 allée des Platanes
BP CS 68505 - 64185 BAYONNE cedex
☎ 05 59 57 41 25

8.4 Équipe pédagogique

Les coordonnées téléphoniques et les adresses mails du personnel sont disponibles dans l'annuaire de l'UPPA accessible en ligne sur le site Web de l'UPPA.

FIGURE 8.1 – Plan du campus de la Nive



8.4.1 Le personnel enseignant titulaire de l'UPPA intervenant en L1 Economie-Gestion

Enseignant	Qualité	Enseignements en charge
J. BRETON	PRAG en éco-gestion	UE 1-1 Comp. fondamentales en économie 1 UE 1-5 et UE 2-6 Actualité UE 2-1 Microéconomie 1 (TD) UE 2-6 Soutien en comptabilité UE 2-1 Macro-économie 1 (CM et TD)
F. BURTIN	PRCE mathématiques	UE 1-3 Mathématiques 1 UE 1-3 Statistiques 1 UE 1-5 Mise à niveau en maths UE 2-3 Mathématiques 2 (CM) UE 2-6 Soutien en maths
M.-L. CHEVAL	MC en sc. économiques	UE 2-1 Microéconomie 1 (CM) UE 2-6 Soutien micro-économie
O. DAGNELIE	MC en Economie	UE 2-3 Statistiques 2 (CM)
A. DARMANDIEU	MC en Gestion	UE 2-2 Marketing 1
J. ETCHART	MC en anglais	UE 2-8 The border in the UK and in Ireland
J.-P. MASSIAS	PR Droit	UE 2-7 Sc. politiques
M. MATHE	MC associé gestion	UE 1-2 Comptabilité UE 2-2 Comptabilité
J.-M. MONTAUD	MC en sc. économiques	UE 1-1 Comp. fond. en économie 1
V. PONDEULAA	PRAG Anglais	UE 2-8 Pratique de la langue anglaise
F. PRADAYROL	PRAG Lettres	UE 1-4 Méthodologie
G. ROUSSEAU	PRAG Lettres	UE 1-4 Méthodologie
	CDD en Anglais	UE 1-4 Anglais UE 2-4 et 2-8 Anglais

8.4.2 Les professionnels et enseignants vacataires intervenant en Licence Economie-Gestion

Enseignant	Qualité	Enseignements en charge
A. ALVAREZ	Formatrice en espagnol	UE 1-4, 2-4 et 2-8 Espagnol
B. BALLOUHEY McQUEEN	Avocate	UE 1-2 Intro. générale au droit
F. BELLOCQ	PR en Eco-Gestion	UE 1-1 Comp. fonda. en économie 1
M. BESSE	Directrice IFJD	UE 1-5 Sc. politiques
M. CHELOUDTCHENKO	Ingénieur informatique	UE 1-4 Usages digitaux et numériques UE 2-4 Usages digitaux et numériques
F. ETCHEBERRY	PR en SES	UE 1-5 Mise à niveau méthodo UE 2-6 Soutien en macroéconomie
J. ETCHEPARE	PR en SES	UE 1-1 Comp. fonda. en économie
C. FABISCH	PR en SES	UE 1-6 Mise à niveau méthodo
P. IRASTORZA	PR en maths	UE 1-5 Mise à niveau en maths UE 2-7 Mathématiques approfondies
M.-L. JOSEPH	Expert-comptable	UE 1-2 Gestion d'entreprise UE 2-2 Orga. des entreprises
Ch. NILES	Formateur en Anglais	UE 1-4 Anglais
M. PEREZ	PR en SES	UE 1-5 Mise à niveau méthodo
C. RODOLFO	Vacataire en statistiques	UE 1-5 Mise à niveau en stats UE 2-6 Soutien Stats UE 2-7 Approfondissement stats

Chapitre 9

Maquette pédagogique et modalités de contrôle des connaissances 2023 - 2024

La licence économie-gestion a été choisie comme formation pilote du projet SPACE, pour « Spécialisation Progressive et Accompagnée des Coursus Etudiants ». Le projet a été mis en œuvre à la rentrée 2018.

SPACE a pour ambition de réduire les cas de décrochage, d'améliorer le taux de réussite en licence, d'augmenter le nombre des poursuites d'étude en master. Plus qualitativement, SPACE vise à accentuer le caractère professionnalisant et internationalisé des formations afin notamment de répondre aux besoins du monde socio-économique.

Pour cela, SPACE s'articule autour de deux grandes actions :

1. une spécialisation progressive des enseignements orientée vers le projet de l'étudiant.
2. La mise en place d'une politique d'accueil, d'orientation et d'accompagnement individualisée.

9.1 Quel profil pour suivre la Licence économie-gestion et y réussir ?

9.1.1 Les attendus

Dans le cadre de la mise en place de la plate-forme ParcoursSup, des attendus nationaux ont été définis pour la licence Economie-Gestion :

1. **Disposer des compétences mathématiques et statistiques indispensables à l'économie et à la gestion.**

Les enseignements d'économie et de gestion font en effet fréquemment appel à la modélisation mathématique afin de mieux penser les problèmes étudiés et d'analyser les résultats qui en découlent de manière logique. De plus, une grande partie des métiers de l'économie et de la gestion s'appuient sur l'analyse de données chiffrées.

2. **Savoir mobiliser des compétences en matière d’expression écrite et de raisonnement logique afin de pouvoir argumenter un raisonnement conceptuel.**

Les enseignements d’économie et de gestion requièrent en effet que les étudiants soient capables de produire une argumentation structurée, même relativement simple (cette compétence ayant vocation à être renforcée à l’université) et à raisonner sur des concepts. La formation en licence requiert une certaine capacité d’abstraction, de logique formelle et de déduction. Les métiers de l’économie et de la gestion impliquent en outre fréquemment la rédaction d’études ou de rapports nécessitant une argumentation structurée, des capacités de synthèse et un bon niveau de langue.

3. **Disposer d’une culture générale.**

La réflexion en économie et en gestion se nourrit de l’actualité économique, politique et sociétale. L’étudiant doit donc être en mesure de situer et comprendre les enjeux sociétaux liés aux thématiques abordées au cours de ses études.

4. **Disposer de compétences méthodologiques et comportementales afin d’être capable de travailler en autonomie et de manière responsable.**

En licence, l’étudiant est acteur de sa formation et de sa réussite. Il doit donc notamment être capable d’organiser son travail, d’aller chercher les ressources à sa disposition et de rechercher les temps de travail collectifs.

5. **Disposer de compétences en langue anglaise.**

Nombreux sont les secteurs en économie et gestion où la documentation professionnelle et universitaire ainsi que les relations d’affaires reposent sur l’anglais. Des compétences dans cette langue sont donc essentielles.

9.1.2 Les statistiques de réussite

Tous les bacs ont accès à la Licence économie-gestion de l’UPPA (voir la répartition *infra*).

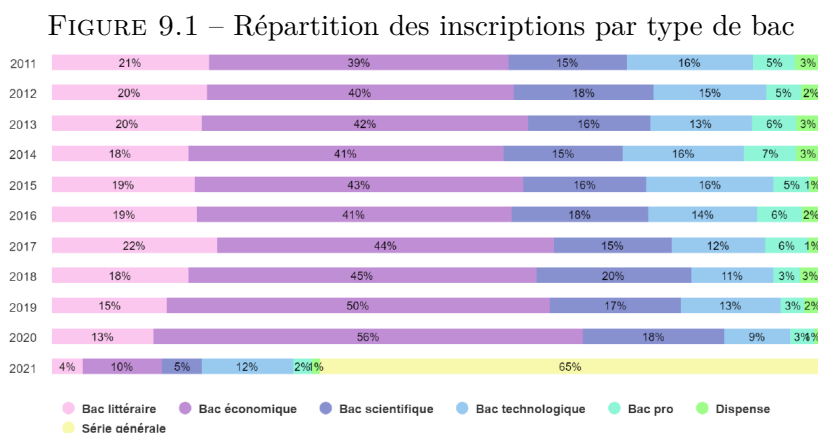
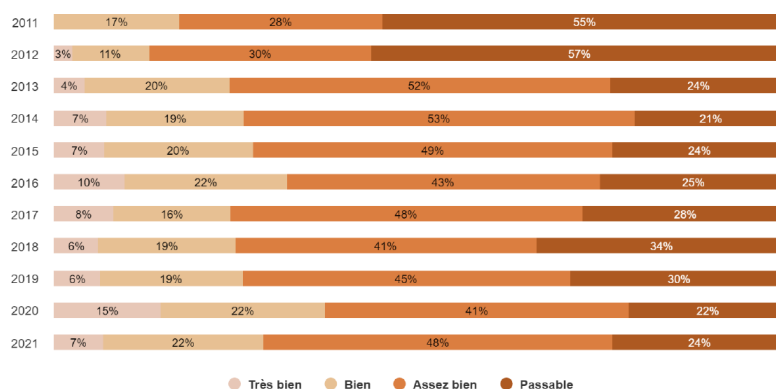


FIGURE 9.2 – Répartition des inscriptions par mention



Néanmoins, la Licence économie-gestion est une formation exigeante, qui nécessite un bon niveau d'abstraction, une appétence minimale pour les mathématiques et une bonne capacité de travail. C'est au regard de cette difficulté qu'il faut lire les chiffres de la réussite : en L1, sur les dix dernières années, 40 % des inscrits ont été admis (parfois avec un semestre de retard) ; ce chiffre passe à 61 % en L2 et 86% en L3. Dans l'ancienne

FIGURE 9.3 – Les chiffres de la réussite

Licence 1

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Inscrits	493	496	485	492	565	579	551	641	658	582	
Admis	149	190	192	176	185	209	211	280	352	298	
Admis (dont avec semestre de retard)	192	233	226	210	212	229	236	304	378	329	
% Admis / Inscrits	30	38	40	36	33	36	38	44	53	51	

Licence 1

	Total
Inscrits	5542
Admis	2242
Admis (dont avec semestre de retard)	2549
% Admis / Inscrits	40

Licence 2

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Inscrits	270	251	286	271	275	267	280	295	352	386	
Admis	143	137	183	155	176	170	161	178	278	204	
Admis (dont avec semestre de retard)	164	162	210	188	195	186	173	198	285	230	
% Admis / Inscrits	53	55	64	57	64	64	58	60	79	53	

Licence 2

	Total
Inscrits	2933
Admis	1785
Admis (dont avec semestre de retard)	1991
% Admis / Inscrits	61

Licence 3

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Inscrits	185	192	184	226	228	214	198	201	225	286	
Admis	153	174	151	179	184	192	177	174	208	256	
% Admis / Inscrits	83	91	82	79	81	90	89	87	92	90	

Licence 3

	Total
Inscrits	2139
Admis	1848
% Admis / Inscrits	86

version du baccalauréat, les séries générales et notamment S et ES assuraient en principe les pré-requis correspondant aux attendus. Nous n'avons pas encore assez de recul pour évaluer la réussite selon les spécialités suivies en Première et Terminale pour le baccalauréat général.

Néanmoins, l'équipe pédagogique a pris le parti d'individualiser davantage le parcours de l'étudiant en proposant au premier semestre une UE Aide à la réussite et au second semestre un choix d'options dépendant des résultats obtenus. Ce dispositif a pour ambition d'améliorer la motivation de l'étudiant, la qualité et l'efficacité de son travail, donc ses résultats.

FIGURE 9.4 – Les chiffres de la réussite par bacs et séries

Licence 1 - Bac littéraire

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Inscrits	107	97	91	87	106	108	118	115	98	76	
Admis	46	32	36	35	44	39	43	48	43	32	
Admis (dont avec semestre de retard)	51	37	41	46	47	43	48	56	46	37	
% Admis / Inscrits	43	33	40	40	42	36	36	42	44	42	

Licence 1 - Bac économique

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Inscrits	192	203	210	207	243	240	243	291	329	325	
Admis	56	88	94	92	88	105	107	138	206	185	
Admis (dont avec semestre de retard)	80	113	113	108	104	117	118	149	221	204	
% Admis / Inscrits	29	43	45	44	36	44	44	47	63	57	

Licence 1 - Bac scientifique

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Inscrits	74	92	81	74	90	104	85	130	113	105	
Admis	33	56	48	36	42	49	45	76	74	67	
Admis (dont avec semestre de retard)	42	64	52	38	47	52	49	78	76	69	
% Admis / Inscrits	45	61	59	49	47	47	53	58	65	64	

Licence 1 - Bac technologique

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Inscrits	78	71	61	75	91	81	67	67	84	52	
Admis	7	9	9	9	10	12	9	10	21	10	
Admis (dont avec semestre de retard)	10	13	11	13	12	13	14	10	26	14	
% Admis / Inscrits	9	13	15	12	11	15	13	15	25	19	

Licence 1 - Bac pro

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Inscrits	25	21	27	33	27	33	30	22	21	19	
Admis		1	1				3	2	4	2	
Admis (dont avec semestre de retard)		1	2				3	4	4	2	
% Admis / Inscrits		5	4				10	9	19	11	

Licence 1 - Bac littéraire

	Total
Inscrits	1003
Admis	398
Admis (dont avec semestre de retard)	452
% Admis / Inscrits	40

Licence 1 - Bac économique

	Total
Inscrits	2483
Admis	1159
Admis (dont avec semestre de retard)	1327
% Admis / Inscrits	47

Licence 1 - Bac scientifique

	Total
Inscrits	948
Admis	526
Admis (dont avec semestre de retard)	567
% Admis / Inscrits	55

Licence 1 - Bac technologique

	Total
Inscrits	727
Admis	106
Admis (dont avec semestre de retard)	136
% Admis / Inscrits	15

Licence 1 - Bac pro

	Total
Inscrits	258
Admis	13
Admis (dont avec semestre de retard)	16
% Admis / Inscrits	5

9.2 L'environnement numérique de travail

L'UPPA met à disposition des étudiants un grand nombre de ressources numériques. L'ensemble des ressources en ligne est accessible sur le portail « Mes applications » : <https://mesapplications.univ-pau.fr>

Vous y trouverez entre autres :

- la messagerie, l'agenda « Partage »
- la Plateforme d'enseignement en ligne Elearn (cours en ligne, PIX, outils de travail collaboratif : forums, blog...)
- la plateforme Mediakiosque pour consulter, stocker, éditer et diffuser des contenus multimédia (audio et vidéo).
- des ressources documentaires en ligne, accessibles aussi dans les bibliothèques des campus.

Pour accéder à cet environnement, une fois que vous aurez validé votre inscription administrative (pièces justificatives validées et paiement effectué - si non boursier), vous

pourrez sous 24 h **activer votre identifiant et créer votre adresse électronique personnelle**. Pour cela, rendez-vous sur **mon compte** muni de votre n°INES (Identifiant National dans l'Enseignement Supérieur) qui figure sur le bulletin de versement remis lors de votre inscription, puis suivez la procédure.

Vous pourrez rediriger l'adresse UPPA vers la messagerie de votre choix. Pour cela, allez sur : <https://partage.univ-pau.fr> puis dans « Préférences » -> « Mail » -> « Arrivée d'un mail » -> « Faire suivre une copie à » et donnez l'adresse de votre messagerie, pour finir enregistrez les modifications.

En particulier, deux outils seront mobilisés au cours de l'année :

1. la plateforme pédagogique **E-learn** présentée à la rentrée et dont l'utilisation sera travaillée lors des premières séances de méthodologie. Initiez-vous à l'usage de E-Learn en lisant [le guide de prise en main](#).
2. la solution MS **Teams** pour suivre les cours à distance. Elle est incluse dans la solution Office 365 pour laquelle l'UPPA dispose d'un [droit d'usage](#) pour ses personnels et ses étudiants. Un tutoriel accessible sur votre ENT vous guidera dans l'utilisation de cette solution.

9.3 Les enseignements du semestre 1

A l'issue du cycle secondaire, les étudiants peuvent ne pas avoir suivi les mêmes spécialités. Comte tenu des attendus de la licence, le semestre 1 est conçu pour consolider les pré-requis en mathématiques-statistiques et en méthodologie appliquée à l'économie. Ainsi, en fonction des résultats académiques de l'étudiant, quatre cas peuvent se présenter :

1. si l'étudiant a des lacunes en méthodes quantitatives et méthodologie, il devra suivre les éléments suivants :
 - mise à niveau en mathématiques, statistiques et outils informatiques
 - mise à niveau en méthodologie
2. si l'étudiant a eu des résultats insuffisants en mathématiques, il devra suivre les éléments suivants :
 - mise à niveau en mathématiques, statistiques et outils informatiques
 - actualité économique, managériale et sociétale
3. si l'étudiant a eu des résultats insuffisants en méthodologie appliquée à l'économie, il devra suivre les éléments suivants :
 - mise à niveau en méthodologie
 - actualité économique, managériale et sociétale
4. si l'étudiant présentent tous les pré-requis, il devra suivre les éléments suivants :
 - sciences politiques
 - actualité économique, managériale et sociétalepour renforcer sa culture générale.

Chaque étudiant aura un entretien de rentrée avec un enseignant-relais. Cet enseignant en concertation avec l'étudiant établit le « contrat de réussite » qui reprend les modalités de suivi de la formation (préconisations pédagogiques, remise à niveau, réorientation, étalement ou aménagement du cursus, parcours d'excellence,...).

Un dispositif anti année-blanche est proposé aux étudiants qui se seraient orientés vers la Licence économie-gestion par défaut, comme solution d'attente avant une réorientation, sans réel désir de valider leur 1^e année. Il comporte un aménagement de scolarité avec pour objectif de valider uniquement les unités d'enseignement qui seront utiles au projet d'étude de l'étudiant.

9.3.1 La maquette du semestre 1

Le tableau 9.1 décrit les enseignements du semestre 1 : la répartition des EC (éléments constitutifs) en UE (unités d'enseignement), les volumes horaires des cours et TD sur l'ensemble du semestre, les crédits européens (ECTS) affectés à chaque UE et EC, les modalités de contrôle des connaissances (examen terminal, contrôle continu avec la répartition dans la note finale).

Les syllabus des enseignements sont en ligne sur le site de la formation.

Le niveau en anglais et/ou espagnol sera évalué grâce à un test de positionnement en ligne. Ce test aura deux finalités :

- affecter les étudiants dans des groupes de niveau pour les TD de langues,
- déterminer si l'étudiant a le niveau minimum requis pour prétendre s'inscrire, au semestre 2, à l'UE complémentaire « Langues étrangères approfondies ». Un niveau B1+ selon le Cadre européen commun de référence pour les langues ([CECRL](#)) est conseillé.

Ce test est obligatoire. Il est demandé de passer le test sans aucune aide afin que vous soyez affecté(e) à un groupe correspondant à votre niveau réel.

Les langues vivantes concernées sont l'anglais et l'espagnol :

- si vous choisissez **une** langue vivante dans l'offre de formation, vous devez passer le test dans la langue choisie (anglais ou espagnol, pas de test pour les autres langues).
- Si vous choisissez **deux** langues vivantes¹, vous devez passer le test dans les deux langues si vous avez choisi l'anglais et l'espagnol (pas de test de positionnement pour les autres langues).

Les consignes de passation du test sont mises en ligne sur le site de l'UPPA et de la licence économie-gestion et le test devra être passé après l'inscription.

9.3.2 Le bilan du semestre 1

En cours ou à l'issue du premier semestre, l'étudiant et le tuteur réévaluent le projet d'études à la lumière des résultats et du ressenti de l'étudiant. Trois options se présentent à l'étudiant :

1. Par exemple, LV1 anglais et dans l'UE 2-10 LV2 espagnol ; ou LV1 anglais et UECF espagnol.

ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS	Volumes horaires			ECTS	COEF.	1ère session d'examens			2ème session			Chargés de CM / TD	
	CM	TD	Total										
Musique / Sport / Théâtre Activités non présentes de type stage, projet,... (à faire valider par l'équipe pédagogique) Langue vivante (autre que celle(s) prise(s) par ailleurs) parmi allemand, basque, anglais, espagnol, chinois		16	16										

Aide à la lecture :

UE : Unités d'enseignement

EC : Eléments constitutifs

ECTS : European Credit Transfer System

UECF : UE Complémentaire Facultative. L'UECF donne lieu à « bonus ».

CM : cours magistraux

TD : travaux dirigés

CC : contrôle continu

ET : examen terminal

Retourner à la section [9.3.1.](#)

1. poursuivre normalement la 1ère année de Licence Économie-Gestion (2e semestre) ;
2. demander (le plus tôt possible) une réorientation vers une autre Licence ou en DCG.
3. faire les démarches pour une réorientation vers une autre formation (IUT, par exemple) pour l'année suivante. Dans ce cas, un aménagement de scolarité sera proposé avec l'aide du service universitaire d'orientation (SCUIO). Notamment un étudiant souhaitant représenter sa candidature en IUT ou BTS pourra se concentrer

sur les UE liées à cette formation.

9.4 Les enseignements du semestre 2

Si l'étudiant se détermine pour la 1ère solution, il entame alors le 2ème semestre d'études.

Le semestre 2 se compose d'enseignements décrits dans le tableau 9.2 ayant pour objet :

- l'utilisation des méthodes de travail universitaires acquises au semestre 1 ;
- le renforcement de connaissances en statistiques et mathématiques directement utilisées dans les autres enseignements de spécialisation ;
- l'approfondissement de l'économie et de la gestion

9.4.1 UE complémentaire : contenu et conditions d'accès

L'objet du semestre 2 poursuit l'apprentissage des fondamentaux de l'économie et de la gestion, ainsi que des outils indispensables pour ces disciplines (mathématiques, statistiques, informatique, langues vivantes).

Trois UE complémentaires sont proposées, accessibles en fonction du niveau et des compétences de l'étudiant :

1. UE soutien si le semestre 1 n'a pas été validé ou l'a été avec des lacunes. Trois cas peuvent se présenter :
 - (a) si l'étudiant a eu des résultats insuffisants aux UE 1-1, 1-2 et 1-3, il devra suivre les éléments suivants :
 - soutien en mathématiques, statistiques et outils informatiques
 - soutien en économie et gestion
 - (b) si l'étudiant a eu des résultats insuffisants seulement sur l'UE 1-3, il devra suivre les éléments suivants :
 - soutien en mathématiques, statistiques et outils informatiques
 - actualité économique, managériale et sociétale
 - (c) si l'étudiant a eu des résultats insuffisants sur les UE 1-1 et 1-2, il devra suivre les éléments suivants :
 - soutien en économie et gestion
 - actualité économique, managériale et sociétale

Pour les étudiants qui auront validé leur semestre 1 sans lacunes, deux options sont offertes :

2. une UE approfondissement en économie, gestion et méthodes quantitatives parcours proposé aux étudiants ayant de bons résultats au semestre 1.
3. une UE de perfectionnement en langues étrangères pour les étudiants envisageant une poursuite d'études à l'étranger ou, une carrière à l'international.

Un niveau B1+ selon le Cadre européen commun de référence pour les langues

([CECRL](#)) est conseillé.

En plus de la pratique d'une seconde langue étrangère (à choisir parmi l'espagnol, le basque ou l'allemand et différente de la LV1), l'étudiant doit prendre une option parmi :

— Un CM The border in the United Kingdom and Ireland

Le cours, dispensé en langue anglaise, aborde de manière générale la question de la frontière entre le Royaume-Uni et l'Irlande dans le contexte du Brexit. Il s'intéresse à la promesse faite en 2019 par le premier ministre britannique Boris Johnson de mettre en œuvre rapidement la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (Get Brexit Done). Mais, les difficultés se sont accrues et la question de la frontière entre le Royaume-Uni et l'Union européenne est devenue un enjeu crucial. Le cours analyse les conséquences majeures du Brexit pour l'Irlande, où se situe la seule frontière terrestre entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. Il explique également comment le Brexit a ravivé les tensions liées à cette frontière, créée il y a tout juste cent ans en 1921. Le cours aborde ces questions en se fondant sur des exemples contemporains issus de sources diverses : des documents audiovisuels et iconographiques, des textes, des articles et des extraits de discours.

— un TD de pratique de la langue anglaise où seront travaillées compétences :

- (a) Expression écrite
- (b) Compréhension écrite
- (c) Expression orale
- (d) Compréhension orale.

9.4.2 La maquette du semestre 2

Voir le tableau [9.2](#). Les syllabus des enseignements sont en ligne sur le site de la formation.

9.5 Le tutorat en L1

Lancé à l'automne 2018, le tutorat par les pairs est un des dispositifs d'aide, de soutien et d'accompagnement proposé en Licence dans le cadre du programme SPACE (Spécialisation Progressive et Accompagnée des Coursus Étudiants) élaboré à l'UPPA.

Il est ouvert à tout étudiant de Licence 1 souhaitant en bénéficier et repose donc sur la base du volontariat.

Les étudiants de L3 et de L2 peuvent exercer la fonction de tuteur ; ils vous accompagnent en fonction de vos demandes. Ce tutorat est organisé en petit groupe de 6 à 7 étudiants de L1 et prend généralement la forme d'un tutorat d'intégration, disciplinaire ou encore méthodologique.

Comment rejoindre un groupe de tutorat ?

TABLE 9.2 – Le semestre 2

CODE UE	CODE EC	Volumes horaires			ECTS	COEF	1ère session d'examens				2ème session				Chargés de CM / TD	
		CM	TD	Total			CC		ET		ET		ET			
							Oral	Écrit	Oral	Écrit	Durée écrit	Oral	Écrit	Durée écrit		
				272	30											
				228	26											
		ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES														
		44	24	68	8											
UE 2-1	EC 21.1	22	12	34	4	4	40%		60%	2 h			100%	2 h	CM : M.-L. Cheval TD : J. Breton	
	EC 21.2	22	12	34	4	4	40%		60%	2 h			100%	2 h	CM : J. Breton TD : J. Breton, J. Etchepeare	
		44	24	68	8											
UE 2-2	EC 22.1	22	12	34	4	4	40%		60%	2 h			100%	2 h	M. Mathé	
	EC 22.2	11	6	17	2	2	40%		60%	1 h			100%	1 h	M.-L. Joseph	
	EC 22.3	11	6	17	2	2			100%	1 h 30			100%	1 h 30	A. Darmandieu	
		44	24	68	6											
UE 2-3	EC 23.1	22	12	34	3	3	40%		60%	2 h			100%	2 h	F. Burtin	
	EC 23.2	22	12	34	3	3	40%		60%	2 h			100%	2 h	CM : O. Dagnélie TD : F. Burtin	
		24	24	48	3	3										
UE 2-4	EC 24.1	16	16	32	2	2	100% écrit OU/ET oral						100% écrit OU/ET oral	1 h	A. Alvarez	
	EC 24.2	8	8	16	1	1	100%						100%	1 h (possible ment en salle info)	M. Cheloutchenko	
UE 2-5					1	1	Progression et travail sur le cours en ligne		acquis/ non acquis ¹				acquis/ non acquis		M. Mathé / F. Burtin	

* La LV1 au second semestre est la même qu'au semestre 1.

¹ Ne rentre pas dans le calcul de la moyenne.

CODE UE	CODE EC	Volumes horaires	ECTS	COEF	1ère session d'examens						2ème session			Chargés de CM / TD			
					CC		ET		ET		Oral	Écrit	Durée écrit				
					Oral	Écrit	Oral	Écrit	Oral	Écrit							
CM	TD	Total															
	ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS UNE UE COMPLÉMENTAIRE SELON LES RÉSULTATS AU SEMESTRE 1		44														
	Aide à la réussite 2		44														
	2 EC parmi 3 imposés en fonction des résultats eu semestre 1 :																
UE 2-6	EC 26.1	Soutien en Mathématiques, statistiques et outils informatiques	22	2	2	100 %								100 %	2 h	F. Burtin, C. Rodolfo	
	EC 26.2	Soutien en Économie et Gestion	22	2	2	100 %								100 %	1 h	J. Breton, M.-L. Cheval, F. Etcheberry	
	EC 26.3	Actualité économique, managériale et sociale	22	2	2	100 % écrit et/ou oral								100 %	1 h	J. Breton	
	Approfondissement disciplinaire		44														
UE 2-7	EC 27.1	Mathématiques, Statistiques et outils informatiques approfondis	10	2	2	100 %								100 %	2 h	P. Irastorza, C. Rodolfo	
	EC 27.2	Sciences politiques 2	20	2	2				100 %	1h				100 %	1 h	M. Besse	
	Perfectionnement en langues étrangères 1 (pré-requis : niveau B1+ ou B2 recommandé en anglais à minima)		44														
UE 2-8	EC 28.1	Langue vivante 2*	16	2	2	100 %								100 % écrit et/ou oral	1 h	A. Alvarez	
		Une matière au choix :															
	EC 28.2	Pratique de la langue anglaise	28	2	2	100 %								100 % écrit et/ou oral	2 h		
	EC 28.3	The border in the United Kingdom and in Ireland (cours dispensé en anglais – pré-requis : niveau B2 à minima)	20	2	2	100 %								100 %	1 h	J. Etchart	

* différente de la LV1 parmi allemand, basque, anglais, espagnol, chinois (débutant et intermédiaire).

Retourner à la section 9.4.

Au moment de la rentrée, lorsque le tutorat vous sera présenté au sein de votre mention, manifestez votre intérêt auprès du directeur d'études, M. MATHE, ou bien auprès du secrétariat. Ensuite, vous serez tenu informé du démarrage du tutorat.

En fonction de l'emploi du temps vous aurez 5 séances de 2 heures avec votre tuteur. Vous pourrez aborder tous les sujets qui vous préoccupent en tant « qu'étudiant débutant » :

ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS	Volumes horaires			ECTS	COEF	1ère session d'examens						2ème session			Chargés de CM / TD				
	CM	TD	Total			CC		ET		Durée écrit	Oral	Écrit	Durée écrit	Oral		Écrit	Durée écrit		
						Oral	Écrit	Oral	Écrit										
UECF																			
Musique / Sport / Théâtre																			
Activités non présentielles de type stage, projet,... (à faire valider par l'équipe pédagogique)																			
Langue vivante (autre que celle(s) prise(s) par ailleurs) parmi allemand, basque, anglais, espagnol.		16																	

s'organiser, comprendre les consignes données par les enseignants, trouver les ressources méthodologiques, refaire un exercice, se préparer aux examens...

N'attendez pas d'être dépassé pour rejoindre un groupe tutorat ! Le tutorat n'est pas réservé aux personnes en difficultés, il est là pour tout étudiant souhaitant se sentir accompagné dans ses apprentissages et sa vie d'étudiant débutant ! A partir du moment où vous vous engagez à suivre le tutorat, soyez assidu aux séances de manière à construire une dynamique

bénéfique à chacun, chacune ! Le tutorat est aussi un bon moyen de se créer un réseau de camarades...

9.6 L'approche par compétences

Depuis la rentrée 2022-2023, l'UPPA intègre l'approche par compétences (APC). D'après la définition de J. Tardif (2006), « Une compétence est un savoir agir complexe prenant appui sur la mobilisation et la combinaison efficaces d'une variété de ressources internes et externe à l'intérieur d'une famille de situations ».

Pour chaque semestre, les matrices croisées des figures 9.5 et 9.6 adossent les enseignements à des compétences regroupées en blocs de compétences. Ces blocs sont définis dans la [fiche RNCP n°24426](#).

FIGURE 9.5 – Les compétences travaillées au semestre 1

SEMESTRE 1	UE 1 Compétences fondamentales en économie		UE 2 Compétences fondamentales en gestion 1				UE 3 Compétences en traitement des données 1				UE 4 Compétences transversales 1				UE 5 Aide à la réussite 1 (option : 2 sur 3)				UECT1	ECTS / bloc					
	Compétences fondamentales en économie 1	coeff	niveau	coeff	niveau	coeff	niveau	coeff	niveau	coeff	niveau	coeff	niveau	coeff	niveau	coeff	niveau	coeff			niveau	coeff	niveau	coeff	niveau
Bloc 1 Analyser un questionnement en mobilisant les concepts, les méthodes et les outils de l'économie RNP24428BC01	Compétences																								
	Analyser un questionnement en mobilisant des concepts, des méthodes et des outils micro-économiques	1	1																						3
	Analyser un questionnement en mobilisant des concepts, des méthodes et des outils macro-économiques	1	1																						3
Bloc 2 Analyser un questionnement en mobilisant les concepts, les méthodes et les outils de la gestion RNP24428BC02	Compétences																								
	Savoir un questionnement économique dans sa dimension historique, idéologique et politique	0,5	1																						0,5
	Maitriser un cycle de savoir relatif aux sciences de gestion de manière à appréhender le monde des affaires		2,5	1			2	1																	4,5
Bloc 3 Adopter une démarche scientifique appliquée à l'économie et à la gestion RNP24428BC03	Compétences																								
	Identifier, comprendre et mobiliser les techniques et les outils de gestion			4	1																				4
	Comprendre, analyser les décisions stratégiques de l'entreprise, ses interactions avec son environnement et s'en servir pour définir des plans d'actions opérationnels																								0
Bloc 4 Communiquer et collaborer RNP24428BC04	Compétences																								
	Maitriser les outils de gestion quantitative des données							2,5	1	2,5	1														3
	Collaborer, communiquer dans le cadre de travaux écrits, oraux ou de projets en économie ou de gestion																								2
Bloc 5 Conclure son projet personnel d'études et professionnel RNP24428BC05	Compétences																								
	Developper la pratique d'une langue étrangère en économie ou de gestion																								2
	Maitriser des outils numériques et digitaux pour communiquer et collaborer																								2
Total ECTS UE	6,5		8,5				5				5				5				30						
	Total ECTS Semestre		30																						

FIGURE 9.6 – Les compétences travaillées au semestre 2

SEMESTRE 2	UE	UE 1. Compétences fondamentales en économie 2		UE 2. Compétences fondamentales en gestion 2				UE 3. Compétences en traitement des données 2				UE 4. Compétences transversales 2				UE 5. PEP's 1	UE 6. Aide à la réussite 2 (option)				UE 7. Approfondissement disciplinaire (option)				UE. Perfectionnement en langues étrangères 1 (option)				UECF2								
		Micro-économie 1		Compatibilité de (de gestion)		Organisation des entreprises		Marketing 1		Statistiques 2		Mathématiques 2		Langue vivante 1			Usages digitaux et numériques 2		PEP's 1		Sciences de l'Économie et Gestion		Actualité économique, sociale et sociétale		MSI approfondis		Essais et gestion approfondies			Préface de la langue anglaise (option 1 sur 2)		The bands in the UK and in Ireland (option 1 sur 2)		Langue vivante 2			
		coefficient	niveau	coefficient	niveau	coefficient	niveau	coefficient	niveau	coefficient	niveau	coefficient	niveau	coefficient	niveau		coefficient	niveau	coefficient	niveau	coefficient	niveau	coefficient	niveau	coefficient	niveau	coefficient	niveau		coefficient	niveau	coefficient	niveau				
Bloc de compétence	EC	Compétences																																30	ECTS / bloc		
		Analyser un questionnaire en mobilisant des concepts, des méthodes et des outils micro-économiques		4		4		1																												4	
		Analyser un questionnaire en mobilisant des concepts, des méthodes et des outils micro-économiques		4		1																														4	
Bloc 2. Adapter une démarche scientifique appliquée à l'économie	RNC294426BC01 et RNC294426BC02	Maîtriser un socle de savoirs relatifs aux sciences de gestion de manière à intervenir le monde des affaires		2		1		2		1																						4		4			
		Identifier, comprendre et mobiliser les techniques et les outils de gestion		4		1																										4				4	
		Maîtriser les outils de gestion quantitative des données								3		1		3		1		1														6					
Bloc 4. Communiquer et collaborer	RNC294426BC03 et RNC294426BC06	Réaliser la partiel d'un bilan étranger en économie et/ou gestion										2		CECIL																		2		2			
		Maîtriser des outils numériques et digitaux : analyser, interpréter et collaborer												1		1																1				1	
		Consolider les pré-requis																		2		1		2		1		2		1		4					
Bloc 5. Construire son projet professionnel	RNC294426BC07 et RNC294426BC08	Explorer les métiers, les formations pour orienter son projet																														1		1			
		Approfondir ses compétences en langues étrangères																														2				2	CECIL
		Total ECTS UE		8		8		8		6		6		3		3		1		1		4		4		4		4		4		4					

Chapitre 10

Calendriers de la formation, des semaines de cours et des examens

10.1 Le calendrier de l'année universitaire

Semestres :	Vacances :
Pré-rentree : 01/09/2023 Semestre 1	Toussaint : du 27/10/2023 au soir au 06/11/2023 au matin Noël : du 22/12/2023 au soir au 08/01/2024 au matin
Examens : Session 1 – Semestre 1 : du 18/12/2023 au 22/12/2023 puis du 08/01/2024 au 13/01/2024	
Début 2nd Semestre : 15/01/2024 Semestre 2	Hiver : du 23/02/2024 au soir au 04/03/2024 au matin Printemps : du 19/04/2024 au soir au 29/04/2024 au matin
Examens : Session 1 – Semestre 2 : du 06/05/2024 au 23/05/2024	
Examens : Session 2 – Semestres 1 et 2 : du 21/06/2024 au 29/06/2024	

10.2 L'emploi du temps et calendrier des examens

L'emploi du temps est consultable en ligne sur les pages [du site du collège EEI](#). Le calendrier des examens est communiqué au moins quinze jours avant les examens.

Calendrier universitaire 2023 – 2024 L1 Économie - Gestion

FIGURE 10.1 – Calendrier de la L1

septembre 2023		octobre		novembre		décembre		janvier 2024		février		mars		avril		mai		juin		juillet	
1 V	Pré-rentrée	1 D		1 M	Vacances de Toussaint	1 V		1 L	Jour de l'An	1 J	Publication des résultats S1	1 V		1 L	Lundi de Pâques	1 M	Fête du Travail	1 S		1 L	
2 S		2 L		2 M	5 J	2 S		2 M		2 V		2 S		2 M		2 J		2 D		2 M	
3 D		3 M		3 V		3 D		3 M	Vacances de Noël	3 S		3 D		3 M		3 J	Révisions	3 L		3 M	
4 L	Reentrée	4 M		4 J		4 L	13	4 J		4 D		4 L		4 J		4 S		4 M		4 J	
5 M		5 J		5 D		5 M		5 V		5 L	4	5 M		5 V		5 D		5 M	Publication des résultats S2	5 V	
6 M		6 V		6 L	9	6 M		6 S		6 M		6 V		6 S		6 L	Examens du semestre 2	6 J		6 S	
7 J		7 S		7 M		7 J		7 L		7 J		7 S		7 D		7 M	Victoire 1945	7 V		7 D	
8 V		8 D		8 M		8 V		8 L		8 V		8 S		8 L		8 M	Ascension	8 S		8 L	
9 S		9 L		9 J	6	9 M		9 M		9 V		9 S		9 M		9 J		9 D		9 M	
10 D		10 M		10 V		10 D		10 M	Examens du semestre 1	10 S		10 D		10 M		10 V		10 L		10 M	
11 L	2	11 M		11 S	11 novembre	11 L		11 J		11 D		11 L	8	11 J		11 S		11 M		11 J	Publication des résultats Session 2
12 M		12 J		12 D		12 M		12 V		12 L	5	12 M		12 V		12 D		12 M		12 V	
13 M		13 V		13 L	10	13 M		13 S		13 M		13 V		13 S		13 L		13 J		13 S	
14 J		14 S		14 M		14 J		14 L		14 J		14 S		14 D		14 M		14 V		14 D	Fête nationale
15 V		15 D		15 M		15 V		15 L	1	15 J		15 V		15 L	13	15 M	Examens du semestre 2	15 S		15 L	
16 S		16 L		16 J	7	16 S		16 M		16 V		16 S		16 M		16 J		16 D		16 M	
17 D		17 M		17 V		17 D		17 M		17 S		17 D		17 M		17 V		17 L		17 M	
18 L	3	18 M		18 S		18 L		18 J		18 D		18 L	9	18 J		18 S		18 M		18 J	
19 M		19 J		19 D		19 M		19 V		19 L	6	19 M		19 V		19 D		19 M		19 V	
20 M		20 V		20 L	11	20 M		20 S		20 M		20 V		20 S		20 L	Lundi de Pentecôte	20 J		20 S	
21 J		21 S		21 M		21 M		21 L		21 J		21 S		21 D		21 M	Examens du semestre 2	21 V	Examens de session 2	21 D	
22 V		22 D		22 M		22 V		22 L	2	22 J		22 V		22 L		22 M		22 S		22 L	
23 S		23 L		23 J	8	23 S		23 M		23 V		23 S		23 M		23 J		23 D		23 M	
24 D		24 M		24 V		24 D		24 M		24 S		24 D		24 M		24 V		24 L		24 M	
25 L	4	25 M		25 S		25 L		25 J		25 D		25 L	10	25 J		25 S		25 M		25 J	
26 M		26 J		26 D		26 M		26 V		26 L		26 M		26 V		26 D		26 M	Examens de session 2	26 V	
27 M		27 S		27 L	12	27 M		27 S		27 M	Vacances d'hiver	27 V		27 S		27 L		27 J		27 S	
28 J		28 S		28 M		28 L		28 S		28 M		28 S		28 D		28 M		28 V		28 D	
29 V		29 D		29 M		29 V		29 L		29 J	3	29 V		29 L		29 M		29 S		29 L	
30 S		30 L	Vacances	30 J		30 M		30 M		30 S		30 S		30 M		30 J		30 D		30 M	
31 M		31 M		31 D		31 M		31 M		31 D		31 D	Pâques	31 M		31 V		31 D		31 M	

Chapitre 11

Les poursuites d'études et les débouchés professionnels

La Licence est la porte d'entrée vers les Masters. L'éventail des poursuites d'études après la Licence est très large, tout comme les métiers auxquels elle prépare ([consulter nos pages dédiées](#)). Sur les trois années de Licence sont abordées toutes les disciplines du champ de l'économie et de la gestion. Cette découverte permet une spécialisation progressive, en connaissance de cause. Il existe des Masters dans chacune de ces disciplines. L'admission en Master se fait sur examen des notes et appréciations des cinq premiers semestres de Licence dans les différentes matières enseignées, et plus particulièrement celles qui sont en relation avec la spécialité du Master choisi.

Les concours administratifs, les concours d'admission parallèle en école de commerce sont accessibles après une 2^e ou une 3^e année de Licence, de même que les poursuites d'études à l'étranger.

L'étudiant qui veut s'orienter vers des études courtes (3 ans) pourra choisir après sa 2^e année d'entrer en Licence professionnelle.

Dès la 1^{re} année, l'enseignant-relais guide l'étudiant dans la construction de son projet et le choix des stratégies correspondantes en Licence.

11.1 Les poursuites d'études

L'étudiant licencié aura acquis les compétences nécessaires pour :

1. Suivre une formation spécialisée de master recherche ou professionnel à dominante économique et/ou gestion proposée à l'UPPA :
 - Masters « Economie appliquée »
 - Parcours chargé d'études économiques et de marchés
 - Parcours économie internationale, Europe et développement
 - Masters « Master management sectoriel »
 - Parcours conseiller spécialisé banque et assurance

- Parcours management des collectivités locales
 - Parcours management des organisations de santé et médico-social
 - Masters « Management et Commerce International »
 - Parcours International Trade
 - Parcours Amérique Latine
 - Parcours Achats et Logistique à l'International
 - Master « Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel »
 - Parcours Direction Administrative et Financière
 - Master « Comptabilité, Contrôle, Audit »
 - Master « Management des Organisations et des Technologies de l'Information »
 - Master « Management Administration des Entreprises »
2. Suivre une formation spécialisée de master recherche ou professionnel à dominante économique et/ou gestion proposée dans tout autre établissement français ou étranger.
 3. Suivre d'autres cursus universitaires relevant du domaine économique et de gestion (Magistère,...)
 4. Se présenter aux concours des grandes écoles : ENSAE, école des Impôts, école du Trésor, écoles de journalisme, écoles de commerce, IEP, *etc.*
 5. Accéder aux Masters Enseignement qui permettent de préparer les concours de l'enseignement du premier degré (professorat des Écoles) et du second degré (CAPES sciences économiques et sociales).

Dans votre recherche de Master, le Ministère de l'enseignement supérieur met à votre disposition un portail qui recense tous les masters publics français : [trouvermonmaster](#)
L'utilisation de ce portail peut se faire en trois temps :

1. la recherche exhaustive des masters répondant à des critères que l'étudiant définit (mention, spécialité, établissement, localisation) et la prise de connaissance des modalités d'accès et du calendrier propres à chaque formation.
2. la candidature *via* les sites internet de chaque institution où l'étudiant candidate.
3. la saisine des services du rectorat si jamais l'étudiant n'a pas de place en master suite à ses candidatures. Le rectorat vous soumettra alors trois propositions (séquencées) de poursuite d'études dont une dans l'académie.

11.2 Les débouchés professionnels

Les métiers de l'économie et de la gestion sont nombreux. Sans prétendre être exhaustif en voici les principaux :

- Les métiers de la banque
- Les métiers de l'assurance
- Commerce, grande distribution

- Les métiers des PME-PMI
- Les métiers de l'immobilier
- Les ressources humaines
- Enseignement et recherche

Vous trouverez sur le site internet de la licence Économie-Gestion :

- des liens vers les sites de l'APEC, l'Onisep ;
- des témoignages d'anciens étudiants de licence Economie-Gestion.
- les résultats des enquêtes d'insertion professionnelle.

Pour vous aider à réfléchir à votre orientation, contactez le :

Service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation (S.C.U.I.O)

Maison de l'étudiant

77, rue Bourgneuf – 64 100 BAYONNE

Compléments d'information

Vous pouvez retrouver ces informations et d'autres encore sur le [site de la licence Economie - Gestion de Bayonne](#).